9 JUIN 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

ALLOCATION D'UN ESPIG AU HAITI

Référence	Décision
BOD/2021/06-03	**Allocation d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation en faveur d'Haïti -** S'agissant de la requête soumise en janvier 2021, le Conseil d'administration : 1. note que les prérequis d'accès sont satisfaits pour la part fixe de l'allocation maximale par pays (MCA) relative à un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation, comme indiqué dans la requête ainsi que dans la synthèse et l'évaluation présentées dans l'Annexe A du document BOD/2021/05 DOC 16 ; 2. note que les prérequis d'accès sont satisfaits pour la part variable de la MCA et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage et leurs moyens de vérification, tels que décrits dans la requête et évalués dans l'Annexe A du document BOD/2021/05 DOC 16 ; 3. approuve une allocation d'ESPIG, à prélever sur les ressources du fonds fiduciaire du GPE, comme indiqué dans la requête présentée et résumée au tableau 1 du document BOD/2021/06-03 3 c), sous réserve de a. la disponibilité des fonds,

b. la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles,

c. la formulation par le Secrétariat des recommandations de financement suivantes (tous les montants sont exprimés en dollars) :

Tableau 1 - Résumé de la requête et recommandations d'allocation du Secrétariat :

Haïti		
a.	Allocation maximale par pays pour un ESPIG	16 500 000
b.	Part fixe	11 550 000
c.	Part variable	4 950 000
d.	Allocation sollicitée (100 %)	16 500 000[1]
e.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**16 500 000**
f.	Agent partenaire	Banque mondiale
g.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	1,75 % - 288 750
h.	Période	5 ans
i.	Date de démarrage prévue	15 juillet 2021
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source du financement	Fonds du GPE

4. prie le Secrétariat

a. de mentionner dans sa notification d'approbation d'un financement en faveur d'Haïti les observations et les demandes de comptes rendus exposées à l'annexe A ;

b. d'inclure un point sur les comptes rendus demandés dans le rapport annuel sur la performance du financement, conformément à l'échéancier spécifié.

[1] Dont 900 000 dollars au titre des coûts encourus par l'agent partenaire pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

Annexe A – Observations du Secrétariat et comptes rendus

Haïti	
Observations	Le Secrétariat félicite le gouvernement pour avoir achevé son plan sectoriel et conçu une vision décennale du développement du secteur. Il félicite également les partenaires de développement pour l'excellent appui qu'ils ont apporté au gouvernement tout au long du processus. Étant entendu qu'il n'est pas possible d'impliquer toutes les parties prenantes nationales dans les dernières étapes de préparation du plan sectoriel, le Secrétariat encourage le gouvernement à diffuser largement ce plan et à le communiquer au Groupe local de partenariat pour l'éducation en Haïti (GLPE-H) dès que celui-ci sera établi. Le Secrétariat souhaite, en outre, féliciter le gouvernement pour tous les progrès réalisés en vue de la mise en place d'un système national de coordination participatif et inclusif et l'encourage à organiser la première réunion du GLPE-H dans les prochains mois. En ce qui concerne le processus de requête, le Secrétariat félicite aussi le gouvernement et les partenaires pour la qualité du dialogue sectoriel établi à propos de chacun des prérequis de financement. Il salue les engagements pris par le gouvernement pour réduire les inefficiences du système, accroître le financement de l'éducation et chercher à atteindre la scolarisation primaire pour tous, pour faire en sorte qu'aucun enfant ne soit laissé de côté. Le Secrétariat, qui estime que le programme proposé est solide et d'une grande pertinence compte tenu du contexte, félicite le gouvernement et ses partenaires – en particulier l'agent partenaire – pour la somme de travail accompli. S'agissant de la part variable, le Secrétariat apprécie le caractère ambitieux des stratégies et des nouveaux mécanismes qui permettront de responsabiliser les niveaux décentralisés. Le Secrétariat encourage l'agent partenaire à faire rapport au GLPE-H sur les points suivants : 1) l'exhaustivité des données collectées au niveau des écoles (publiques et non publiques) et leur prise en compte dans le SIGE et dans les annuaires statistiques, et 2) la qualité et l'efficacité des plans de supervision, des plans d'amélioration des écoles et des plans d'action, au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

	Enfin, le Secrétariat note l'impact de la pandémie sur les systèmes éducatifs et invite le gouvernement et l'agent partenaire, en concertation avec le groupe local des partenaires de l'éducation, à envisager d'adapter, en tant que de besoin, le programme proposé en fonction des problèmes qui se font jour, notamment de l'impact sur l'apprentissage des enfants de la fermeture des écoles. D'autres adaptations pourraient aussi porter sur les mesures visant à réduire les retards ou d'autres contraintes que la pandémie pourrait entraîner, notamment en modifiant les cibles des indicateurs, si nécessaire.
Comptes rendus	Le Secrétariat demande au gouvernement de fournir les documents suivants : ▪ un compte rendu au Secrétariat portant sur la mise en route du GLPE-H mi-2021 à la suite de la première réunion de ce groupe ; ▪ un compte rendu au Secrétariat portant sur la diffusion du plan sectoriel auprès des acteurs nationaux d'ici à la fin de l'année 2021 ; ▪ au vu de l'engagement du gouvernement d'augmenter progressivement le financement intérieur de manière à tendre vers l'allocation d'une part de 45 % du budget de l'éducation aux six premières années du primaire, un compte rendu annuel au GLPE-H et au Secrétariat portant sur la part du budget récurrent de l'éducation allouée à l'enseignement primaire.